

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251002-20251009-DE

L'an deux mille vingt cinq

Le : 02 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES ;

PROCURATIONS : Madame Aurore BOUHIER à Monsieur Arnaud BOUHIER ; Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur François POIRSON, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Elodie HAMELIN, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

DÉLIBÉRATION 2025-10-09 MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES SALLES DE LA FABRIQUE DE RÊVES

Vu les articles L.2121-29, L.2122-22, L.2125-1, L.2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-05-02 en date du 27 mai 2025 autorisant la mise à disposition à titre gratuit de la maison Nouhaut au profit de la Fabrique de Rêves,

Considérant la modification des statuts de l'association la Fabrique de Rêves,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention modifiée de mise à disposition à titre gratuit de la maison Nouhaut, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

(Monsieur Arnaud BOUHIER et Madame Aurore BOUHIER ne prennent pas part aux votes)

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **18 voix pour** :

- Autorisent Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 06 octobre 2025

Affiché / Notifié le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire le 06 octobre 2025

Publiée le 06 octobre 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD



Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 20

Présents : 17